

EXTRAITS DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL

DU 13.09.2010 AU 07.03.2011

Commission petite enfance et jeunesse

Le Conseil municipal décide de la construction d'une UAPE dans le futur bâtiment de la crèche-garderie.

Commission touristique

Les budgets sont attribués en fonction de projets présentés et non pas sous la forme d'une enveloppe forfaitaire annuelle. Il sont aussi liés avec l'introduction des RMRS et TPT.

Lunabus 2010-2011

Le bilan de l'expérience du lunatrain 2009-2010 a conduit aux constats suivants :

- l'offre d'un train supplémentaire le vendredi soir n'est pas nécessaire ;
- Il s'agit de mettre en place un projet réduit et plus simple.

Propositions de l'association :

Remplacer le train par un bus.

Un bus uniquement le samedi.

Période : de Noël à Pâques.

Analyse d'une variante passant par Morgins.

Participation financière et recherche de fonds auprès des restaurateurs de manière à ce que l'association puisse engager Fr. 3.000.--.

Augmentation du prix de la course à Fr. 5.--.

Une demande de participation aux frais a été faite à la commune de Monthey.

Une demande de financement a été déposée auprès du Service de la Jeunesse (préavis positif de Monsieur Paul Burgener).

La participation annuelle des communes de la vallée : Fr.. 2.000.-- par commune.

Horaire proposé : Monthey 1h00 - Champéry 1h30 - Monthey 2h00

Prix demandé par les TPC (par samedi et sans Morgins): FR. 350.--, TTC, pas besoin d'agent de sécurité. Coûts estimés de la variante Monthey-Champéry Fr.6.000.--. S'ajoutent les frais de publicité.

Le Conseil municipal accepte la demande de participation de Fr. 2.000.-- et décide de demander un bilan 2010-2011 avant de s'engager dans un projet pérenne.

Reprise infrastructures sportives de Morgins

Le Conseil municipal nomme MM. Fabrice Donnet-Monay, Jean Christe et Oscar Dubosson au conseil d'administration.

Convention avec CIMO SA pour la vente du réseau

Le Conseil municipal accepte la convention à passer avec CIMO SA à Monthey, dans le cadre de la vente du réseau de distribution électrique sur le territoire de notre commune.

De ce fait, il renonce à son droit de rachat et accepte une participation à la plus-value de la vente, aux conditions émises dans l'article 5 de la convention.

Demande d'autorisation d'exploiter "l'HELVETIA HOTEL" à Morgins

Demande présentée par Mme Jane Donnet, domiciliée à Morgins.

Heures d'ouverture et de fermeture : ouverture à l'année.

Début de l'activité : 01.12.2010.

Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Chambre pupillaire intercommunale

Considérant le projet final proposé, le Conseil municipal accepte le principe de la création d'une chambre pupillaire intercommunale et la convention telle que proposée.

Réfection route de Collaire - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleur marché, soit Michaud & Mariaux SA, pour le prix de Fr. 449.800,60, TTC.

Turbinage des torrents de Crête et de Fayot - Adjudications

Le Conseil municipal accepte d'adjuger les travaux à l'entreprise ECOEUR Terrassements SA, conjointement avec la commune de Val-d'Illiez.

Remplacement fenêtres Auberge de la Bourgeoisie - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Berrut Frères SA, pour le montant de Fr. 36.184,80 TTC.

Foyer Les Trois Sapins - Projet d'agrandissement - Achat terrain

Le Conseil municipal accepte de payer le prix de Fr. 400.-- le m2.

Formation de concierge du bâtiment scolaire de Troistorrents

Suite à la demande de la Municipalité, M. Nicolas Martenet va suivre les cours de préparation de « CFC d'Agent d'exploitation » (article 32).

Travaux de carrelage et sanitaire à la salle de la Jeu à Morgins - Adjudications

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux aux entreprises suivantes :

- carrelage : à l'entreprise Avanthay Carrelages Sàrl à Monthey, pour le prix de Fr. 14.039.-- ;
- sanitaire : à l'entreprise Gollut Christophe & Rudy Sàrl, pour le prix de Fr. 39.757.--.

Couvert du "tir aux pigeons" à Morgins - Adjudication réfection de la couverture

Vu l'offre du service forestier pour la réfection du couvert du "tir aux pigeons", le Conseil municipal adjuge, sans offres comparatives, les travaux au service forestier pour le montant de Fr. 21.500.--.

Etude diagnostic des transports scolaires

Dans le cadre de la réflexion sur les transports scolaires, il avait été prévu de procéder à une analyse de la situation actuelle sous forme de diagnostic. Il s'agit de réaliser l'analyse de la couverture du territoire par les arrêts, de la flotte de véhicules nécessaires, des coûts des transports et du respect des normes de sécurité.

Ce type d'analyse ne peut se faire que par une entreprise spécialisée.

Le Conseil municipal décide de confier cette étude à l'entreprise Microgis SA à St-Sulpice.

Budget et Convention Paroisse Protestante de Monthey

Soumission du budget 2011 et dénonciation de la convention par la Paroisse protestante de Monthey.

Le Conseil municipal décide d'approuver le budget 2011 et de dénoncer la convention.

Budget Paroisse Catholique Troistorrents-Morgins

Soumission du budget 2011 de la Paroisse catholique de Troistorrents-Morgins.

Le Conseil municipal approuve le budget 2011 qui se boucle avec une participation communale de Fr. 319.200.--.

Contrat de mandat avec Chablais Tourisme

Arrivée à échéance du contrat de mandat avec Chablais Tourisme.

Le Conseil municipal décide de dénoncer la convention qui arrive à échéance le 31 octobre 2011.

Commission sports & loisirs

Approbation du procès-verbal, ainsi que de l'annexe concernant la participation financière de la commune en faveur des sociétés locales.

Le Conseil municipal décide d'attribuer le mérite sportif à M. Benoît Fellay.

Comptes 2009 des Vieux Moulins de la Tine

Les comptes 2009 se bouclent avec un déficit de Fr. 7.254,04.

Le capital de la fondation au 31.12.2009 s'élève à Fr. 396.594,19.

Le Conseil municipal approuve les comptes.

Etat-major intercommunal en cas de catastrophe de la vallée d'Illiez - Règlement - Nomination

•Vu le projet du règlement instituant un état-major intercommunal en cas de catastrophe, présenté par le responsable du groupe de travail.

•Vu la nomination des membres des autres communes de l'EMIC CA.

Le Conseil municipal :

▪accepte ce règlement intercommunal proposé par le groupe de travail;

▪nomme MM. Glenn Martignier et Olivier Bressoud, membres de l'EMIC CA.

▪désigne M. Alain Berthoud représentant de Troistorrents à la commission intercommunale.

Demande de pose d'une antenne supplémentaire sur mât existant près du réservoir de Morgins

Cette antenne servira au corps des gardes-frontière, ainsi qu'à la police cantonale qui en sera partenaire.

Le Conseil municipal accepte la demande.

Reprise du réseau - convention et addendum

Le Conseil municipal accepte de signer l'addendum avec CIMO SA signifiant l'annulation de l'article 12 de l'accord sur la concession de droits d'eau du 20 décembre 1990 entre notre commune et Ciba-Geigy SA, aujourd'hui CIMO, les droits et obligations liés au réseau de distribution sur le territoire de notre commune étant transférés dans le cadre d'un autre contrat de CIMO à SECVI.

Il accepte aussi de signer la convention avec la société électrique de Champéry-Val-d'Iliez (SECVI) afin de céder à ladite société, en tant que nouveau propriétaire du réseau de distribution, la concession d'usage privatif pour l'utilisation du domaine public et privé de notre commune aux fins de la construction, de l'exploitation et du développement du réseau de distribution d'énergie électrique.

Enrobé chemin de Chiésey - Adjudication

Le Conseil municipal accepte d'adjuger ces travaux à l'entreprise la meilleur marché soit Michaud & Mariaux SA, pour le montant de Fr. 59.718.—TTC.

Parking communal - Adjudication des travaux de sondage et de géotechnique

Le Conseil municipal adjuge l'offre pour les travaux de sondages à l'entreprise TECFOR SA, pour le montant de Fr. 12.513,90.

Installations de sports & loisirs Morgins SA - Ouverture d'un compte d'exploitation

Demande de cautionnement de Fr. 100.000.-- en vue de l'ouverture d'un compte courant de fonctionnement pour la société ISLM SA

Le Conseil municipal accepte de cautionner ce montant.

Démission de M. Jean Christe

Le Conseil municipal décide de proclamer élue la première candidate non élue de la liste PDC, soit Mme Chantal Dorsaz.

Mme Dorsaz reprendra les dicastères de M. Christe, aucun conseiller en place ne souhaitant changer.

Parking communal - Adjudication des d'étude géotechnique et d'ingénieur

Offres des bureaux Karakas & Français SA, pour un montant de Fr. 12.492,35 TTC et INGENI SA, pour un montant de Fr. 49.646,65 TTC.

Le Conseil municipal décide d'adjuger les mandats à ces deux bureaux.

Réorganisation des mandats suite à la venue de Mme Chantal Dorsaz, nouvelle conseillère municipale

Le Conseil municipal décide :

- a. que M. Fabio Di Giacomo prenne la présidence du groupe de travail « construction école de Chenarlier »;
- b. que Mme Marianne Maret reprenne tous les dossiers concernant les routes et que M. Stéphane Drost soit la personne de référence à ce sujet au sein de notre administration;
- c. que, à l'instar de ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui, les responsables des dicastères concernés continuent à s'occuper des immeubles y relatifs quant à leur entretien.

Arrêté quinquennal 2011-2015 sur l'exercice de la chasse en Valais - Dispositions relatives à l'utilisation des routes

Considérant que nous n'avons jamais fermé de route jusqu'à ce jour dans le cadre spécifique de l'exercice de la chasse.

Le Conseil municipal décide de ne pas restreindre l'utilisation de certaines routes aux chasseurs et donc de ne pas donner suite à la correspondance du canton.

Groupe de travail école Chenarlier - Composition

Le Conseil municipal nomme les personnes suivantes :

Fabio Di Giacomo, président, Chantal Dorsaz, Alain Berthoud, Monique Défago et Patricia Pires, ces deux dernières ayant une voix consultative.

VIMOTI - Participation financière pour la construction de la scierie

Subvention communale de 2011	= Fr. 150.000.—
Crédit NPR	= Fr. 90.625.—, ce qui équivaut à 25% du montant global, remboursable sur 15 ans.
Dons à chercher par VIMOTI	= Fr. 20.000.—
Prêt hypothécaire garanti par la commune	= <u>Fr. 101.875.—</u>
Total	= Fr. 362.500.—

Le remboursement des prêts se ferait par les subventions que la commune donne toutes les années, soit :

Fr. 7.000.—	pour les assurances
Fr. 6.040.—	remboursement crédit NPR
Fr. 10.000.—	amortissement prêt hypothécaire
<u>Fr. 3.565.—</u>	intérêt hyp. estimé à 3,5 %
Fr. 26.605.—	subventions annuelles

Le Conseil municipal accepte d'augmenter les subventions annuelles pour couvrir les remboursements du crédit NPR, l'amortissement et les intérêts du prêt hypothécaire et les assurances.

SECVI

Le Conseil municipal décide de nommer Mme Marianne Maret déléguée au CA.

Chablais Tourisme

Le Conseil municipal décide de refuser la dissolution de Chablais Tourisme et par conséquent différer la prise de décision jusqu'en octobre afin de pouvoir évaluer correctement les possibilités de conserver une structure commune.

Commission touristique - Démission

Démission de Mme Brigitte Diserens arguant du fait qu'elle n'exploite plus d'hôtel.

Le Conseil municipal accepte la démission de Mme Diserens et décide de ne pas la remplacer du fait que M. Joël Rey-Mermet est venu compléter la commission depuis sa création, sans départ pour autant. Il est à noter que Martial Donnet, principal hôtelier de la commune actuellement, fait d'ores et déjà partie de la commission.

Délégation aux Portes du Soleil

Démission de M. Jean Christe comme membre suppléant au conseil des Portes du Soleil, en conséquence de sa démission du Conseil municipal

Le Conseil municipal décide de nommer Mme Chantal Dorsaz.

Communication des décisions fiscales exercice 2011

Le **Législatif communal** (l'assemblée primaire) a décidé lors de son assemblée du 11 décembre 2006 en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976 : **indexation à 160 %.**

- **Coefficient applicable aux taux prévus : 1,2.**
- **Montant de l'impôt personnel : Fr. 20.--.**
- **Montant de la taxe sur les chiens : Fr. 80.--.**

Les taux d'intérêts suivants ont été arrêtés par le Conseil d'Etat pour 2011 :

- Intérêts moratoires : 4%.
- Intérêts de remboursement : 4 %.
- Intérêts compensatoires : 4 %.
- Intérêts rémunérateurs : 0,5 %.

Pour les versements anticipés, le Conseil municipal peut décider l'octroi d'un intérêt rémunérateur qui au maximum ne dépassera pas celui décidé par le Conseil d'Etat selon art. 193 al. 2 LF (2010: max. **0.5%**).

Liste des actes de défaut de biens au 31.12.2010 (montants irrécupérables)

Montant total des ADB et autres pour 2010 : Fr. 87.283,40.

Fourniture d'une fendeuse à bois - Adjudication

Le Conseil municipal adjuge la commande au meilleur marché, soit M. Jean-Marie Dubosson, pour le prix de Fr. 18.000.--.

Fermeture hivernale routes cantonales - Route 261 Morgins-Col de Chésery

Le Conseil municipal accepte la pose envisagée d'un signal "route fermée non sécurisée", suite à la séance qui a eu lieu le 3 février 2011 entre les communes impliquées.

PPE La Cure - Comptes 2010 et budget 2011

Le Conseil municipal accepte les comptes 2010 qui se bouclent avec un bénéfice de Fr. 1.666,70 et le budget 2011 dont les produits et les charges sont équilibrés.

5.04.01 Route 111 Troistorrents-Champéry-Grand Paradis - Carrefour route H201 "Pont de la Tine" - Répartition des frais

Correspondance du 14.02.2011 du canton. Coût estimé de l'oeuvre : Fr. 1.960.000.—. Le Conseil municipal accepte la proposition de répartition des frais pour les travaux précités (25 %--> Fr. 490.000.--), soit :

- 36,90 % pour notre commune (site);
- 11,90 % pour la commune de Collombey;
- 21,90 % pour la commune de Monthey;
- 15,98 % pour la commune de Val d'Illiez;
- 13,33 % pour la commune de Champéry.

Décoration village - Championnats du monde VTT Champéry 2011

Courriel du 14.02.2011 demandant notre accord pour poser sur les candélabres de notre commune l'oriflamme officielle de ces championnats du monde.

Le Conseil municipal accepte cette demande.

Morgins Tourisme - Budget 2010-2011

Le Conseil municipal accepte le budget 2010-2011 qui est équilibré.

Personnel administratif

Le Conseil municipal décide de mettre au concours 2 postes à 50 % d'aide-comptable ou d'employé(e) de commerce aimant les chiffres.

Horaires et directives pour les chantiers situés en zone touristique durant l'été 2011

Le Conseil municipal décide d'édicter les directives pour les chantiers à Morgins durant l'été 2011, soit du 22 juillet au 16 août 2011.

Demande d'autorisation d'exploiter la discothèque "LE SAFARI CLUB" à Morgins

Demande présentée par M. Yvan Woeffray, domiciliée à Monthey.

Heures d'ouverture et de fermeture : 23h00 à 04h30 du lundi au dimanche, avec dérogation sur demande écrite à 05h00 pour la saison d'hiver, mais arrêt de la musique à 04h30; hors saison ouverture réduite.

Début de l'activité : 01.02.2011.

Le Conseil municipal décide d'accorder l'autorisation d'exploiter cet établissement. Heures d'ouverture et fermeture de 23h00 à 04h00 du lundi au dimanche.

Construction route de desserte à Perraya - Adjudication des travaux

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleur marché, soit Moret Alain, pour le prix de Fr. 64.795,25.

Réseau d'égouts "STEP-Chemex-Propéra" et "Place de Propéra - Torrent de Chemex" - Adjudication génie civil

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux aux entreprises les meilleur marché suivantes :

- **collecteur "STEP-Chemex-Propéra"** : à l'entreprise SABECO SA, pour le prix de Fr. 119.032,10.
- **collecteur "Propéra-Torrent de Chemex"** : à l'entreprise SABECO SA pour le prix de Fr. 208.810,70.

Construction toit de la STEP - Adjudication travaux charpente et échafaudages

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux aux entreprises les meilleur marché suivantes :

- **Charpente** : à l'entreprise Bellon Frères SA, pour le prix de Fr. 46.951,20.
- **Echafaudages** : à l'entreprise Ardag SA, pour le prix de Fr. 8.560.--.

Aménagements déchetterie - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleur marché, soit Routes & Revêtements SA, pour le montant de Fr. 169.070,35.

Commission intercommunale de l'EMIC

Le Conseil municipal décide d'approuver les tarifs proposés.

Demande d'autorisation d'exploiter la buvette d'alpage "Le Ferrage" à Morgins

Demande présentée par M. Jérôme Puippe, domiciliée à Morgins.

Heures d'ouverture et de fermeture : 08h00 à 24h00 du lundi au dimanche.

Début de l'activité : 01.06.2011

Le Conseil municipal décide d'accorder l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Projet de convention relatif à la bibliothèque régionale virtuelle (BVR)

Nouveau projet de convention relatif à la bibliothèque régionale virtuelle liant les 11 bibliothèques de la région.

Concernant les aspects financiers, soutenir le scénario 1, c'est-à-dire une répartition selon un pourcentage identique pour les communes ; 6,25 %.

Le Conseil municipal décide d'accepter ce projet de convention.

Désaffectation tombes - Concessions échues

Selon le règlement en vigueur, 152 tombes voient leurs concessions échues pour fin 2010.

Le Conseil municipal décide de mettre la liste des tombes à désaffecter dans le Troistorrents-Morgins-Information et ensuite au bulletin officiel pour procéder à leur désaffectation.

Délégation au conseil d'administration de Télémorgins SA

Considérant la nouvelle organisation du CA de Télémorgins qui va passer de 14 à 9 membres.

Considérant le fait qu'une seule place soit dévolue au représentant politique (bourgeoisie et commune).

Considérant la discussion que les 2 délégués actuels ont eue ensemble.

Le Conseil municipal décide du choix de la représentation au sein du CA de Télémorgins, après consultation de la commission bourgeoisiale, en la personne de Mme Marianne Maret.

La Présidente :

Le Secrétaire :